

COMMUNICATION D'EDF SUR LA DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

EDF prend acte de la décision de l'Autorité de la concurrence rendue ce jour dans le cadre d'une procédure de transaction⁽¹⁾.

Le respect de nos clients, la satisfaction de leurs besoins, la qualité de nos offres et l'expertise de notre service client demeurent au cœur de notre action commerciale, dans le respect de la décision de l'Autorité de la concurrence.

(1) Une provision avait été comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2021.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 37,9 millions de clients⁽¹⁾, dont 28,7 millions en France⁽²⁾. Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69,0 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ES (Électricité de Strasbourg).

CONTACTS

Presse : Service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38